



Trop perçu salaire pendant congé maternité.

Par **lore**, le **20/01/2008** à **22:20**

bonjour,rnrncontractuelle dans l'enseignement public j'ai été en congé maternité de fin mai à mi septembre 2007. Durant cette période j'ai reçu mon salaire de l'education nationale comme si je travaillais (juin, juillet et aout fin de contrat), sachant que je devais toucher mon salaire intégral je ne m'en suis pas préoccupé.rnrnmais en septembre, la MGEN (securité et mutuelle) m'indemnise et me dis que cela représente mon congé maternité. soit disant ce serait le rectorat qui se serait trompé ! mais je n'ai eu aucun contact avec eux et si c'est le cas, le trop perçu de ces trois mois de salaires serait de 4782 euros. de plus ils m'ont envoyé mes bulletins de salaires à mon domicile tout à fait normalement comme si de rien n'était.rnrnquelle est la marche à suivre, sachant que je devrais tout déclarer aux impôts. le rectorat peut il me demander de rembourser sachant qu'actuellement il m'indemnise en allocation retour emploi ?

Par **ipillet**, le **04/05/2008** à **14:07**

Je suis dans le même cas en pire: avant mon congé maternité, j'ai été en congé maladie et ai touché certains de mes salaires d'autres pas. ma fille est née en février 2007 et depuis le mois de décembre 2007, je recois tour à tour des avis de paiement avec des sommes différentes à chaque fois et une obligation de payer sous 20 jours à chaque fois. N'ayant pas eu de poste à la rentrée, je suis maintenant embauchée au SMIC à 40 km de mon domicile et ne peut donc rembourser: je ne sais pas comment faire mais sachant que c'est le trésor public, une chose est sure, je devrai payer...

Par **davi**, le **29/01/2010** à **23:59**

Bonjour, Contractuel dans l'Education Nationale, je suis en congé de maternité depuis le 13 janvier 2010. Le rectorat m'annonce que j'aurai des retenues sur salaire pendant très longtemps, impossible de me dire de combien et que je serai indemnisée également par la MGEN. J'avoue que je ne comprends rien à leur système. Si vous avez été dans ma situation pouvez-vous m'apporter plus d'information sur le paiement du congé de maternité des contractuels? Merci d'avance.